

Aux côtés de l'école et de la famille, les temps périscolaires et extrascolaires représentent des moments éducatifs à part entière.

Ils ont pour objectif d'offrir à tous les enfants et jeunes du territoire de l'animation diversifié et de qualité, adapté à leurs besoins, contribuant à leur développement, à leur épanouissement et à leur socialisation, au bien grandir.

Les activités proposées au sein des accueils de loisirs associent tous les enfants & adolescents sans distinction ni aucune forme de discrimination. Leur organisation est placée sous le signe des valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité, de Fraternité qui fondent la vie collective en France et des valeurs humanistes qui favorisent l'esprit de solidarité.

Ces activités s'inscrivent, par ailleurs, dans le cadre des principes de laïcité et de neutralité du service public, principes fondamentaux garants de la cohésion sociale et du bien vivre ensemble.

Aussi, chaque animateur, au sein des accueils de loisirs, péri ou extrascolaire de Genas joue un rôle central. Il se doit d'inscrire ses actions dans le Projet Social et Éducatif de Territoire (PSÉT II), projet global porté par tous les acteurs sociaux et éducatifs de la Commune.

La présente charte a été réfléchié et élaborée par un collectif de professionnels de l'animation de la commune de Genas. Elle fixe un cadre, des objectifs, décrit les principales missions, présente les savoir-faire et savoir-être attendus de la part de tout animateur intégrant ou faisant partie des effectifs de la Commune.

Cette charte s'applique, sans exception, à chaque animateur travaillant au sein d'un accueil de loisirs péri et extrascolaire à Genas.

## Présentation

La Ville de Genas (13 402 habitants) compte plusieurs accueils de loisirs sur son territoire, tous déclarés auprès des services départementaux de Jeunesse et Sport :

- Les accueils de loisirs périscolaires organisés dans les écoles, avant et après la classe et sur la pause méridienne durant l'année scolaire : 7 h 30 – 8 h 20 ; 11 h 20 – 13 h 20 et 16 h 30 – 18 h 30.
- L'accueil de loisirs « Les Moussaillons » pour les 3-6 ans, abrité à la Maison de Toutes les Générations fonctionne les mercredis et pendant vacances scolaires : 7 h 45 – 18 h 15.
- L'accueil de loisirs associatif pour les 6-12 ans également basé à la Maison de Toutes les Générations : 7 h 45 – 18 h 15.
- L'accueil jeunesse pour les 11-17 ans est ouvert pendant les périodes de vacances scolaires. Son point d'accueil est sis au complexe sportif Marcel Gonzalès : 8 h 30 – 18 h.

L'ensemble de ces services font partie du pôle "Éducation, Solidarités et Vivre Ensemble" qui regroupe 6 services : la petite enfance, les affaires scolaires et périscolaires, l'enfance jeunesse, le sport, la vie associative et information jeunesse, la culture/mémoire et patrimoine et le CCAS.

## 1. Notre socle /cadre de référence

**"Inventons un territoire qui nous réussit" constitue notre leitmotiv, notre ambition commune. Pour les accueils de loisirs, il s'agit d'en faire des lieux d'épanouissement, de formation à la citoyenneté et au bien-vivre ensemble conformément au Projet Social Éducatif de Territoire II, au Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et aux projets pédagogiques.**

## 2. Les missions, savoir-faire et savoir-être attendus

*Exercer le métier d'animateur professionnel à Genas*, c'est accompagner l'enfant, l'adolescent vers l'épanouissement, la socialisation, l'autonomie, la responsabilité et la citoyenneté dans un cadre sécurisé propice à son développement avec, comme supports des projets d'animation.

### **Les missions de l'animateur à Genas :**

- Accueillir les enfants en toute bienveillance en fonction de leurs besoins et de leur rythme.
- Veiller à leur sécurité physique, morale et affective en conformité avec la réglementation jeunesse et sports et les spécificités du site.
- Collaborer à l'écriture du projet pédagogique.
- Proposer des animations citoyennes, solidaires, ludiques, de détente, sportives, culturelles, artistiques, scientifiques, préservant la nature et l'environnement...
- Adopter une posture professionnelle d'adulte référent, exemplaire vis-à-vis du public accueilli, de ses collègues comme de sa hiérarchie (tenue correcte, langage et vocabulaire respectueux et choisi, savoir-être bienveillant).

### **Les savoir-faire attendus :**

- Être garant de la sécurité physique, morale et affective de tous.
- Mettre en œuvre les objectifs éducatifs et pédagogiques du PSET II et du projet pédagogique.
- Communiquer pour développer une relation de confiance, une écoute active et un dialogue régulier et continu avec les enfants, les familles et l'ensemble des acteurs éducatifs.
- Transmettre des connaissances et des valeurs, telles que le bien vivre ensemble à travers des outils d'animation ludiques et innovants.
- Mettre en place, en cas d'erreur commise par un enfant, une sanction juste, mesurée (graduée) et expliquée.
- Adapter sa pratique au rythme et besoins de l'enfant / du jeune.
- Avoir une autorité bienveillante et adaptée.
- Travailler et communiquer en équipe en favorisant l'entraide, la solidarité et la polyvalence.
- Adapter les propositions d'activités aux spécificités du public, à l'environnement, aux contraintes et ressources disponibles.

### **Les savoir-être / qualités requises :**

- Être ponctuel, assidu et prévenir sa hiérarchie sans délai en cas d'absence ou d'empêchement.
- Avoir une attitude sécurisante et bienveillante.
- Avoir une posture professionnelle exemplaire adaptée aux publics accueillis et à l'environnement.
- Être chaleureux mais non familier.

- Avoir un langage et un vocabulaire respectueux et soigné adapté aux différents interlocuteurs.
- Être à l'écoute, attentif et disponible pour prendre en compte le ressenti de l'enfant, de l'adolescent présent à l'accueil de loisirs.
- Être capable de se remettre en question (pratique professionnelle) et de prendre en compte les retours du public, de ses collègues et de la hiérarchie.
- Avoir un esprit d'équipe et être « facilitateur » de vie sociale, en collectivité.
- Développer la solidarité, l'entraide et la créativité au sein de l'équipe d'animation et du service.
- Faire preuve d'humilité, de respect et d'intégrité pour montrer l'exemple aux enfants.
- Faire preuve d'autorité auprès des enfants /des adolescents pour faire respecter les règles de vie collective, les lieux et matériels mis à disposition et les expliquer.
- Réunir les conditions de son propre épanouissement et de celui de l'équipe.
- Porter une tenue adaptée au public et à son cadre d'emploi et aux lieux fréquentés.
- Être motivé, dynamique, volontaire et travailler dans la bonne humeur.
- Limiter l'usage du téléphone au seul usage professionnel (interdiction des conversations personnelles pendant le service et de la diffusion d'images ou de vidéos personnelles ou à partir de sites Web et de consultation de ses messages).
- Proscrire l'usage de la cigarette, du vapotage et de l'alcool durant sa mission et de tout produit illicite.

### 3. Nos engagements réciproques

L'employeur s'engage vis-à-vis de l'animateur à :

- **Établir un contrat de travail** à chaque animateur, garantissant un salaire sur service fait, une protection sociale, un accompagnement professionnel.
- **Instaurer un cadre partenarial de confiance** entre l'employeur et l'animateur : informer chaque animateur de ses droits comme tout agent.
- **Proposer un environnement de travail sécurisant** avec un matériel adapté, de qualité et des locaux permettant l'accueil du public.
- **Mettre à disposition les outils de travail nécessaires** (moyens et supports de communication : tableau d'affichage, site internet, Instagram, etc.).
- **Faciliter l'accès à des formations qualifiantes** et la **montée en compétences**.

En contrepartie, l'animateur s'engage vis-à-vis de la collectivité à :

- Appliquer les **principes qui fondent notre République** : Liberté, Égalité, Fraternité mais aussi la laïcité.
- **Se conformer à ses obligations professionnelles** et les mettre correctement en œuvre.
- **Être professionnel** : l'animateur gère ses émotions (nervosité, chagrins ...). Il ne critique ni ne dévalorise ses collègues, sa hiérarchie ou la collectivité.
- **Connaître la réglementation** régissant les accueils de loisirs et les procédures internes (sécurité).
- **Être en capacité de prendre en charge un groupe d'enfants / d'adolescents** dans le cadre d'animations de loisirs éducatifs.
- **Contribuer et être garant de l'image positive des accueils de loisirs de la Ville.**
- **Être parfaitement présentable** : l'animateur est soucieux de son hygiène. Celle-ci doit être irréprochable. Sa tenue vestimentaire est réglementaire (propre et repassée) ; son langage est correct et soigné (politesse, courtoisie, empathie). Toutes les insultes ou menaces sont proscrites et seront sévèrement sanctionnées.
- **Être accessible** : l'animateur doit être souriant et toujours disponible durant son temps de travail.

- **Être impliqué, investi et engagé** dans ses missions : l'animation nécessite une organisation rigoureuse avec des temps de préparation, une mise en œuvre, un bilan et une évaluation systématique. Etre animateur, c'est 80 % d'organisation et 20 % d'adaptation à des imprévus.
- **Être en alerte constante et porter à la connaissance de sa hiérarchie** tout évènement particulier ou fait grave concernant un enfant, un collègue, une famille ou un bien matériel (accident, conflit, délit, signalement...).

Le responsable de site / directeur d'accueil de loisirs s'engage vis-à-vis de ses équipes d'animation à être :

- **Accueillant et disponible** : il s'assure de la bonne intégration des nouveaux animateurs au sein de son équipe en lui donnant toutes les informations utiles pour une prise de poste réussie. Il leur présente le lieu d'intervention, l'organisation et le fonctionnement du service ainsi que les outils pédagogiques sur lesquels ils auront à s'appuyer pour mener leurs actions.
- **Présent et exemplaire**, à l'écoute de son équipe.
- **Organisé** avec une répartition des tâches équitable entre les membres de son équipe en adéquation avec leurs compétences, leur technicité, leur talent.
- **Sécurisant pour le public accueilli comme pour ses collaborateurs.**
- **Respectueux des règles d'hygiène et de savoir vivre** en veillant au bon usage du matériel et des locaux utilisés par les enfants, les équipes d'animation et le personnel technique.
- **Rigoureux** en faisant respecter les consignes de travail à son équipe et d'intervenir en cas de manquement (entretien, sanction en cas de faute professionnelle avérée).
- **Communicatif** avec une bonne communication au sein de son équipe, avec les parents et familles, les services internes de la mairie et les partenaires (institutionnels, associatifs).
- **Dynamique et créatif** en élaborant avec son équipe des programmes d'animation, riches, variés et de qualité afin de faire vivre aux enfants et / ou adolescents des moments mémorables et ancrant un comportement citoyen.

*En appliquant cette charte, chaque animateur contribue à la reconnaissance et à la valorisation de son métier, à un service public de qualité en direction de la jeunesse. C'est l'esprit Genas !!*

*Être animateur dans notre commune, c'est participer à construire l'avenir des Genassiens, en leur donnant les bases essentielles du bien vivre ensemble, pour toujours mieux tisser le lien social et intergénérationnel, grandir et s'épanouir.*

*Date :*

*Nom Prénom de l'animateur :*

*Signature après notification « Lu et approuvé » :*